



13 rue Bonaparte 75006 PARIS

**Communiqué :**

L'Union des Médecins Ostéopathes s'élève avec vigueur contre le projet d'amendement sénatorial à la loi HPTS concernant l'allongement de la durée des études des écoles d'ostéopathie destinées aux non professionnels de santé.

Si celui-ci était adopté, il remettrait totalement en question l'équilibre trouvé par les décrets du 27 mars 2007 et validé par le conseil d'État en janvier 2008. Une telle décision mettrait à mal l'organisation sanitaire de la France et des différentes professions de santé.

L'UMO appelle l'ensemble des sénateurs à faire preuve de vigilance sur ce point.

**Docteur Corinne LE SAUDER,**  
Présidente du SNMO  
Syndicat National des Médecins Ostéopathes

**Docteur Jean Louis MATHIEU**  
Président du SMMOF  
Syndicat de Médecine Manuelle Ostéopathie de France

**Docteur Bruno BUREL,**  
Président d'Ostéos de France  
Association des Médecins Ostéopathes de France